

«Air cocaïne»: les accusés clament de nouveau leur innocence en appel

À l'ouverture de leur procès en appel, Pascal Fauret et ses 5 co-accusés ont juré qu'ils ne savaient pas qu'il y avait environ 700 kilos de drogue à bord du Falcon 50 lorsqu'il ont été arrêtés en mars 2013 sur le tarmac de Punta Cana, en République dominicaine.

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 07/06/2021 à 06:00, mis à jour le 07/06/2021 à 19:59

«*Je n'ai jamais varié sur ma position depuis huit ans*»: Pascal Fauret, un des pilotes du jet bourré de drogue arrêtés en République dominicaine, et ses 5 co-accusés ont de nouveau clamé leur innocence lundi, à l'ouverture du procès en appel de l'affaire «Air cocaïne».

«*Je plaide innocent, c'est la dernière fois*», assure aussi devant la cour d'assises d'appel d'Aix-en-Provence le deuxième pilote de cet avion, Bruno Odos. Les deux hommes avaient été condamnés en première instance en 2019 à six ans de prison pour trafic de drogue transatlantique en bande organisée, un coup de massue pour ces pilotes qui espéraient l'acquittement.

Ils ont toujours juré qu'ils ne savaient pas qu'il y avait environ 700 kilos de drogue à bord du Falcon 50 lorsqu'il ont été arrêtés une nuit de mars 2013 sur le tarmac de Punta Cana, en République dominicaine. «*Nous étions pilote, c'était des vocations. Toute notre vie, c'était pour être pilote. J'avais beaucoup réussi, j'avais une belle vie. Cette histoire nous a dévastés, ma famille et moi*», lance de son côté avec agitation et émotion Fabrice Alcaud, un des cogérants de la société d'aviation d'affaires qui les employait et est rejugé avec eux.

«*On a sans doute fait des erreurs mais ce n'est pas parce qu'on fait des erreurs qu'on est trafiquant de quoi que ce soit*», a poursuivi l'autre cogérant, Pierre-Marc Dreyfus. Tous les deux avaient aussi été condamnés à 6 ans de prison en 2019. Le commanditaire présumé du trafic, Ali Bouchareb, un Stéphanois de 50 ans qui avait écopé lors du premier procès de la plus lourde condamnation (18 ans) et purge actuellement une peine de prison pour une autre affaire de trafic de drogue a lui indiqué plus laconiquement qu'il «*ne reconnaissait pas les faits*».

Tous ont connu des déclassements importants avec cette affaire et l'interdiction pour les pilotes de voler. Pascal Fauret et Bruno Odos, qui ont été dans une première vie pilotes militaires décorés, sont désormais gardien de propriété payé au Smic pour le premier, et employé dans une société de damage des pistes de ski. Pierre-Marc Dreyfus, leur ancien patron, indique lui être ouvrier agricole.

Deux acteurs-clés toujours pas jugés

La cour, composée pour ce dossier uniquement de magistrats professionnels, doit examiner ce dossier fleuve et médiatique jusqu'au 9 juillet. Dans la salle d'audience, une centaine d'épaisses chemises jaunes témoignent de l'ampleur de l'affaire. A l'ouverture des débats lundi matin, la cour a étudié les demandes de renvoi des avocats de la défense.

Tous regrettent que les deux passagers du jet privé n'aient toujours pas été jugés en France et qu'ils soient appelés seulement en tant que témoins pour être entendus dans ce procès. «Ça ne se fait pas», a insisté Me Céline Astolfe, avocate de Fabrice Alcaud.

«*On fait ce que l'on peut pour que la justice avance*», lui a répondu l'avocat général Pierre Cortes, détaillant les raisons pour lesquelles ils n'ont toujours pas pu être jugés.

Le premier, Nicolas Pisapia, a été condamné à 20 ans de prison en République dominicaine dans cette affaire. Il est désormais sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le territoire dominicain. Le second, Alain Castany, aujourd'hui âgé de 76 ans, a été condamné à la même peine mais a pu être rapatrié en France. Néanmoins il n'est pas en mesure de comparaître, seulement d'être entendu comme témoin, selon une expertise médicale. La présidente, Annick Corona, a annoncé après délibération surseoir à statuer face à ces demandes, sans pour autant renvoyer le procès. Pascal Fauret et Bruno Odos avaient eux aussi été condamnés à 20 ans de prison en République dominicaine où ils avaient été incarcérés 15 mois avant de fuir cette île des Caraïbes de façon rocambolesque. Tous encourrent des peines allant jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle.